



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 656-2026 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours rivière Chibouet, dans une partie de la branche 31

Par la présente est donné par la soussignée que lors d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 6 octobre 2026, le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 656-2026 relatif au recouvrement et à la répartition des coûts des travaux d'entretien de cours d'eau municipaux pour le cours d'eau rivière Chibouet, dans une partie de la branche 31.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal situé au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot, aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 7 octobre 2026.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière